



En arret depuis 2 ans et deux mois.

Par **david94**, le **27/12/2009** à **19:21**

Bonjour,rrrnje suis en arret depuis maintenant 2 ans à cause de probleme de sante et deux mois a attendre qu on me dise le 2 decembre qu il me licencie apres deux mois de retard.rrrnLe 26 decembre je recois une lettre me disant qu il on trouvez un reclassement pour moi je voudrai s avoir si je suis obligez d'acceptez le reclassement alors qu il on 2 mois de retard pour ou me licencier ou me reclasser car les deux mois qui me les paye.rrrnMerci de votre répondre, cdt.

Par **DSO**, le **28/12/2009** à **11:38**

Bnjour David,rrrnVous devez avoir été déclaré inapte à tout poste dans l'entreprise par la médecine du travail. rrrnÀ l'issue du 2ème avis de la médecine du travail, (ou d'un seul si danger immédiat) l'employeur a 1 mois pour vous licencier. Passé ce délai, il doit reprendre le versement des salaires.rrrnVous êtes en droit de refuser le reclassement proposé. Dans ce cas, l'employeur doit vous licencier (sans oublier de vous verser les salaires qui continuent à courrir)rrrnCordialement,rnDSO